



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger

JANVIER 2021 | N°96



DIRIGEANT

LA LETTRE D'INFORMATION POUR
LES CHEFS D'ENTREPRISE

ÊTRE BIEN INFORMÉ LOURMEL POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

ÉDITO de Denis Turrier, Directeur général Lourmel

PROTÉGER, SOUTENIR ET GRANDIR

Face à la crise démesurée que nous traversons tous, Lourmel continue à tout mettre en oeuvre pour accompagner ses entreprises adhérentes au quotidien. Au-delà de l'aide financière conséquente que notre Groupe a consentie dès le début de la crise (7 millions d'euros), Lourmel s'engage d'avantage pour préparer « demain » et être toujours plus présent, en proposant de nouvelles offres pour améliorer la protection sociale de tous et répondre plus largement aux besoins de ses entreprises adhérentes.

C'est le choix que nous avons fait : donner des perspectives aux professionnels, poursuivre notre développement en continuant à leur assurer le meilleur service. C'est un challenge que nous relevons chaque jour, pour que notre expertise puisse bénéficier au plus grand nombre. Lutter contre le Covid-19 c'est aussi préparer l'avenir pour mieux protéger, renforcer notre soutien et grandir.

EN BREF

RENFORCER LA PROTECTION DE CEUX QUI NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE

Lourmel s'est associé avec 3 grands groupes experts de la protection sociale des professionnels pour répondre **à la branche du cartonnage**. Notre offre Planet'santé cartonnage est désormais recommandée par la branche !

En complément de l'offre Prévoyance dédiée Lourmel, les entreprises du cartonnage et articles de papeterie peuvent désormais bénéficier d'une couverture santé conçue pour garantir le meilleur de la protection santé aux salariés de cette branche.

Une offre souhaitée et recommandée par la branche

100% responsables et conformes à la réforme du 0 reste à charge, notre contrat Planet'santé cartonnage est en parfaite adéquation avec les besoins de cette branche d'activité.

Cette offre sera disponible dès janvier 2021 et vous pouvez d'ores et déjà contacter nos conseillers pour en connaître le détail :

0 809 10 28 08 Service gratuit
* prix appel

Être bien informé

LOURMEL POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT MALGRÉ UN CONTEXTE DIFFICILE

Dans un contexte extrêmement complexe qui sollicite toute son expertise pour aider les entreprises du secteur des industries du message imprimé et digitalisé, Lourmel poursuit son développement. L'assurance de personnes marque une nouvelle phase dans l'histoire du Groupe qui s'adresse désormais à de nouvelles catégories socioprofessionnelles et secteurs d'activités, afin de protéger un plus grand nombre de professionnels. Lourmel Solutions Assurances, créée par notre Groupe n'a qu'un seul mot d'ordre : l'expérience au service de tous, dans le respect des valeurs de Lourmel.

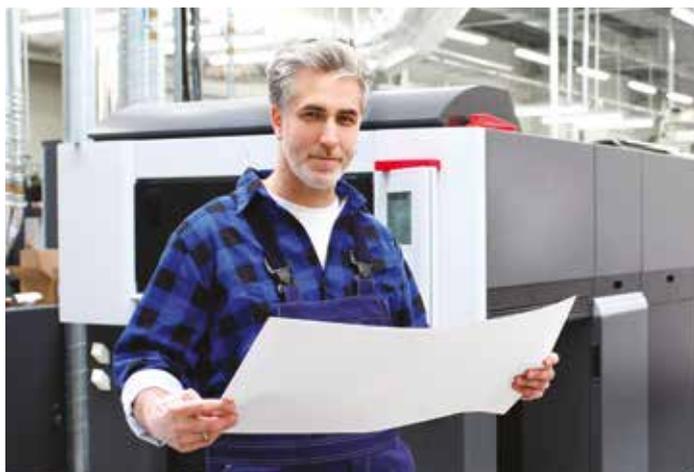
UNE NOUVELLE OFFRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE DÉDIÉE AUX INDÉPENDANTS (TRAVAILLEURS NON SALARIÉS) ET LEURS PROCHES

En 2020, notre pays compte plus de 3 millions de Travailleurs Non Saliés (y compris dans le secteur de l'imprimerie) dont la couverture sociale est souvent plus restreinte que celle des salariés. Bien anticiper et s'assurer une protection sociale adéquate, autrement dit un complément au régime obligatoire lorsqu'on est indépendant (TNS), est primordiale. C'est pourquoi Lourmel a développé une offre qui leur est entièrement dédiée. Qu'ils soient gérant majoritaire, profession libérale, commerçant, artisan, entrepreneur individuel, mandataire social... Lourmel leur propose deux nouveaux contrats répondant à leurs besoins spécifiques.

FOCUS SUR L'OFFRE PRÉVOYANCE

PRÉSERVER, ANTICIPER ET PROTÉGER : LES AVANTAGES DE LA PRÉVOYANCE EXERCICE INDIVIDUEL LOURMEL

La crise sanitaire a mis en exergue les besoins de couverture de tous en cas de maladie ou encore d'hospitalisation. Mais aussi la nécessité d'anticiper le pire pour protéger ses proches. C'est ce que propose notre contrat avec un socle de garanties optimales.



DEUX EXEMPLES CONCRETS POUR BIEN COMPRENDRE LA VALEUR AJOUTÉE DE NOTRE OFFRE

LAURENT, IMPRIMEUR DE 55 ANS, TRAVAILLEUR NON SALARIÉ,

a créé son entreprise il y a 30 ans et il peut compter sur une clientèle stable et fidèle. Son revenu annuel est de **35 000 €**. Il n'a jamais été en arrêt maladie, mais la période que nous traversons l'inquiète et les années passant, il souhaite éviter le pire pour lui et ses proches. En effet, Laurent est divorcé avec deux enfants à charge qui mènent des études supérieures. Que se passerait-il en cas de pépin ou de maladie prolongée et s'il ne pouvait plus reprendre son activité ? Le régime obligatoire de la Sécurité sociale suffirait-il ?

- **En cas d'arrêt maladie**, le régime obligatoire de la Sécurité sociale, dont bénéficie Laurent le couvre à hauteur de **50% de son revenu (47,94 €/jour)**. Il faut donc compléter cette couverture, afin qu'il puisse maintenir son niveau de revenus. S'il bénéficie du contrat de Prévoyance Exercice Individuel Lourmel, nous compléterons ses revenus avec **17 500 € supplémentaires**, ce qui lui permettra de se rétablir dans de meilleures conditions.
- **En cas d'invalidité**, le régime obligatoire ne lui versera que **10 500 €** que nous compléterons en lui versant **20 000 € supplémentaires⁽¹⁾**, sous forme de rentes mensuelles. La garantie maladies redoutées⁽²⁾ lui permettra également de percevoir une avance sur son capital décès d'un montant de **100 000 €**, qu'il pourra utiliser comme il le souhaite.
- **En cas de décès**, sa famille percevra un capital de **8 227,20 €** par son régime obligatoire, qui sera complété par une indemnité équivalente à 3 fois ses revenus annuels⁽³⁾, afin de faire face à cette situation. Ses deux enfants bénéficieront d'une rente éducation équivalente à 50% des revenus de Laurent, à se partager et ce, jusqu'à leurs 26 ans. Une somme qui leur permettra de poursuivre leurs études supérieures.

STÉPHANIE, COMMERÇANTE DE 50 ANS,

a créé son entreprise il y a 25 ans son activité est désormais stable et elle a un salarié. Son revenu annuel est d'environ **40 000 €**. Elle est mariée avec deux enfants et si elle est encore jeune et qu'elle n'a jamais été en arrêt maladie, c'est une femme prudente qui aime anticiper, pour protéger ses proches et ses revenus, en cas de coup dur. Ses deux enfants mènent des études supérieures dont l'un à l'étranger. Que se passerait-il si Stéphanie tombait malade et si

elle ne pouvait plus reprendre son activité ? Parviendrait-elle à maintenir ses revenus ? Le régime obligatoire de la Sécurité sociale suffirait-il ? Qu'advierait-il de son magasin et de son employé ?

- **En cas d'arrêt maladie**, le régime obligatoire de la Sécurité sociale, dont bénéficie Stéphanie la couvre à hauteur de **50% de son revenu (54,79 € / jour)**. Il faut donc compléter cette couverture, afin qu'elle puisse maintenir son niveau de revenus. Si elle bénéficie du contrat de Prévoyance Exercice Individuel Lourmel, nous lui verserons **20 000 €** par an sous forme d'indemnités journalières, ce qui lui permettra de se rétablir dans de meilleures conditions.
- **Option frais généraux**, Stéphanie a souscrit à l'option frais généraux permanents pour un capital de **70 000 €** correspondant à ses frais fixes (électricité, eau, chauffage, loyer de son magasin, salaire et charges sociales de son employé, taxes professionnelles). En cas d'arrêt de travail, elle percevra une indemnité journalière complémentaire correspondant à **1/365e du montant assuré**, soit 191,78 €, de quoi lui permettre de faire face à ses charges professionnelles pendant cette période, sans mettre en péril son activité et la situation de son employé.
- **En cas de décès**, le régime obligatoire versera à sa famille **8 227,20 €** que nous compléterons à hauteur de **120 000 €**. Elle percevra cette indemnité équivalente à 3 fois ses revenus annuels⁽³⁾, afin de faire face à cette situation. Ses deux enfants bénéficieront par ailleurs d'une rente éducation équivalente à 50% de ses revenus, à se partager et ce, jusqu'à leurs 26 ans. Une somme qui leur permettra de poursuivre leurs études supérieures. Son conjoint percevra également une rente équivalente à **20% du revenu annuel** de Stéphanie, soit 8 000 € par an, sous forme de rente mensuelle, jusqu'à sa retraite.

(1) Exemple pour une invalidité de catégorie 1 selon le barème croisé 43,09% correspondant à un taux d'invalidité professionnelle de 50% et 40% d'invalidité fonctionnelle, soit dans l'exemple ici un capital assuré de 20 000 €.

(2) Maladies redoutées : dans les limites définies aux conditions générales, les maladies redoutées couvertes sont le cancer, l'infarctus du myocarde, le pontage coronarien, l'AVC, la greffe d'organes principaux, la sclérose en plaques, l'insuffisance rénale, la maladie de Parkinson, la maladie d'Alzheimer / démence sévère.

(3) Sortie en rentes pour appliquer la fiscalité Madelin.

L'OPTION PHARE DU CONTRAT PRÉVOYANCE EXERCICE INDIVIDUEL LOURMEL

- **Pour Laurent**, la garantie optionnelle Affections dorsales, para vertébrales et psychiques⁽¹⁾ permet de supprimer les niveaux de franchises afin d'être couvert dès le 1^{er} jour, en cas d'hospitalisation.
- **Pour Stéphanie**, l'option « + » contrat Prévoyance Exercice Individuel Lourmel. Un bonus fidélité qui permet de diminuer d'un jour par an le montant de la franchise, si aucun arrêt maladie n'est déclaré dans l'année.

⁽¹⁾ Affections dorsales, para vertébrales et psychiques : les cervicalgies, les contusions, les cruralgies, les dorsalgies, les hernies discales, les lombalgies, les sciatiques et Les maladies de type psychiques, nerveuses, psycho-neurologiques, psychosomatiques, psychiatriques, névrotiques, y compris les dépressions et les états dépressifs de toute nature, les burn out, les aliénations mentales, les troubles de l'alimentation, les troubles de la personnalité et/ou du comportement, les fibromyalgies.

DÉCOUVREZ ÉGALEMENT L'OFFRE LOURMEL SANTÉ INDÉPENDANTS

Un contrat entièrement modulaire que vous pouvez ajuster à votre situation personnelle et professionnelle. Il est bien sûr éligible loi Madelin, vous permettant ainsi de déduire de votre revenu professionnel imposable les primes versées.

Mais aussi :

- une offre sans délai de carence, avec des remboursements optiques et dentaires qui augmentent dans le temps,
- l'accès à des tarifs négociés dans le réseau de partenaires de santé «Itelis»,
- le tiers payant sans avance de frais.

Et surtout :

- une option pack hospitalisation permettant de renforcer cette garantie essentielle.

POUR FAIRE UN BILAN DE VOTRE SITUATION ET CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES AVANTAGES DE NOTRE OFFRE SANTÉ ET PRÉVOYANCE TNS, CONTACTEZ NOS CONSEILLERS.

PAR TÉLÉPHONE :

0 809 10 28 08 Service gratuit + prix appel

PAR MAIL :

- contact-entreprises@lourmel.asso.fr



PRÉVOYANCE SUPPLÉMENTAIRE SALARIÉS CADRES

4 BONNES RAISONS D'OPTER POUR LA SOLUTION PRÉVOYANCE CADRES LOURMEL

LA PRÉVOYANCE
CONVENTIONNELLE



LA PRÉVOYANCE
SUPPLÉMENTAIRE



UNE COUVERTURE
100% OPTIMALE

UNE COUVERTURE ÉTENDUE, AVANTAGEUSE, VALORISANTE ET PERSONNALISÉE

- **Vous répondez à vos obligations légales***, et choisissez entre plusieurs niveaux progressifs de garantie.
- **Vous préservez votre trésorerie** grâce à une couverture de vos salariés cadres en cas d'incapacité de travail et bénéficiez d'avantages fiscaux.
- **Vous pratiquez** une politique sociale attractive.
- **Vous construisez avec nous** le contrat qui correspond à vos attentes.

* Convention Collective Nationale de travail du personnel des imprimeries de labeur et des industries graphiques (article 514).

NOUS CONTACTER



0 809 10 28 08

Service gratuit
+ prix appel

Du lundi au vendredi
de 9h à 18h

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Toutes les informations directement sur
notre site www.lourmel.com.

Retrouvez-nous aussi sur 

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 - Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale - Institution Agirc-Arrco n°F 201 - Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205 ; LOURMEL SOLUTIONS ASSURANCES, société anonyme au capital de 10 000 000 d'euros, régie par le code des assurances - SIREN 852 274 315. Crédit Photo : iStock.



LOURMEL

Agir ensemble pour mieux vous protéger